

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal

Du vendredi 26 juillet 2024

Présents : M. BOUET Didier – M. PAUTIGNY Gilles - Mme BIGAY Laurie – - Mme DEMARS Maguy -
- Nadège CHAMBON (5 présents).

Absents excusés : M. RIFFARD Steven, Mme JACQUESSON Anne-Catherine

Procuration : Mme JACQUESSON Anne-Catherine à Mme DEMARS Maguy

Secrétaire de séance : M. Gilles PAUTIGNY

La séance est ouverte à 18h 15

→ **DELIBERATION N°1 : Projet de Bail du parc Eolien**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à débattre du dossier éolien et donne lecture du projet de renouvellement de bail à intervenir entre la commune et la Société d'Exploitation du Parc Eolien de Saint-Clément dit du col de la SCIE , sur la commune de Saint-Clément. Représentée aux présentes par son Président QAIR France, elle même représentée par Monsieur Guirec DUFOUR, dument habilité à l'effet des présentes.

L'ensemble des terrains concernés par l'implantation et la desserte du Parc Eolien est propriété de la commune.

Après avoir pris connaissance du projet de renouvellement de bail à intervenir en l'étude de Maître Thierry RIBEYRE, notaire au Cheylard, aux frais du preneur, le Conseil Municipal :

Approuve ce bail et autorise Monsieur le Maire à le signer

La redevance annuelle est donc de 3 738 € par Mwc installé, soit dans le cas présent :

$$3\,738 \times 1,8\text{Mwc} = 6\,727 \text{ €}$$

Pour: 6 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°2 : Achat Salle d'oeuvre.**

Monsieur le Maire présente le fait que l'association La Saint-Martinoise propriétaire de la Salle-d'oeuvre et de l'ancien couvent à Saint-Clément souhaite vendre ces bâtiments.

Notre village n'ayant pas de salle communale, le conseil a fait une proposition à la Saint-Martinoise de rachat du bâtiment « Salle d'oeuvre » parcelle C864, conformément au souhait des habitants.

La commune s'engage à acquérir l'immeuble courant 2024 au prix ferme de 70 000 euros.

Ce bâtiment fera l'objet d'une rénovation : Salle communale au rez de chaussé et aménagement de bureaux partagés Mairie/Ecole du vent à l'étage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la proposition d'achat de la salle d'oeuvre à l'association La Saint-Martinoise

- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'achat de ce bâtiment.

Pour: 6 contre: 0 abstention : 0

→ **DELIBERATION N°3 : Modification n°1 convention de mandat avec le SDEA**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a délégué au S.D.E.A la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation de la Salle d'oeuvre en date du 21 août 2023

Le coût de cette opération d'aménagement était initialement estimé à 431 181 € HT dont 339 900€ HT de travaux. Le planning d'exécution de l'opération devait s'étaler sur la période 2023-2025.

Lors de la mise au point du projet, la Commune a souhaité faire évoluer divers éléments du programme. Ces adaptations induisent une majoration de l'enveloppe financière.

Monsieur le Maire explique que la présente modification a pour objet d'entériner les nouveaux budgets et délais d'exécution de l'opération et d'adapter en conséquence son mode de financement.

l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération et son contenu détaillé, mandat compris, est portée à **520 061,00 € HT** soit **624 073,20 € TTC**

Monsieur le Maire rappelle que le S.D.E.A, pour une telle intervention, a proposé une rémunération au taux de 3,5 % du montant de l'opération sur la base du budget prévisionnel précité, à savoir **17 586 € HT** soit **21 103,20 € TTC** de rémunération du mandataire.

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de mandat avec la modification N°1 proposée par le S.D.E.A.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

Accepte de mandater le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) pour la fonction de maître d'ouvrage.

Autorise le Maire à signer la convention de mandat avec le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche et tous les éléments s'y rapportant

Pour: 6 contre: 0 abstention : 0

DIVERS

Le maire présente le cahier des charges du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui va être mis en place avec la Communauté de communes Val'Eyrieux. Il faut désigner des représentants de la commune aux commissions PLUI.

Didier Bouet est désigné comme représentant de la commune et Gilles Pautigny comme suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30